

## ELECTION DU SECOND VICE-PRESIDENT

**Rapporteur : Bernard DELALIN, Président du SyMPaC**

La présente délibération a pour objet d'inviter l'Assemblée Délibérante que constitue le Comité Syndical à procéder à l'élection du 2<sup>nd</sup> Vice-Président du SyMPaC suite à la démission de Monsieur AGIUS de tous ses mandats locaux.

Les syndicats mixtes « fermés », constitués exclusivement de communes et d'EPCI à fiscalité propre, sont soumis, en vertu de l'article L. 5711-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), aux dispositions des chapitres Ier et II du titre Ier du livre II de la partie consacrée à la coopération locale du même code. Ainsi, l'élection des vice-présidents d'un syndicat mixte « fermé » relève de l'application des dispositions de l'article L. 5211-2 du CGCT. En conséquence, les conditions de cette élection sont identiques à celles de l'élection des vice-présidents de tous les établissements publics de coopération intercommunale, c'est-à-dire au scrutin majoritaire à trois tours, comme le prévoient les articles L. 2122-7 et L. 2122-7-1.

**Modalités de scrutin :** Les Vice-Présidents qui composent le Bureau sont élus par le Comité Syndical au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. En cas d'égalité, le candidat le plus âgé est déclaré-élu.

Par ailleurs, les Vice-présidences sont réparties de telle sorte que l'ensemble des EPCI puisse détenir au moins un siège chacun soit 3 sièges pour GCT&M, 2 sièges pour la CCPO et 1 siège pour la CCRA.

Si le Président est élu parmi les représentants de la Communauté d'agglomération de Grand Calais Terres & Mers, le poste de premier Vice-Président reviendra obligatoirement au représentant d'une autre Communauté de communes. A l'inverse, si le Président n'est pas issu de la Communauté d'agglomération de Grand Calais Terres & Mers, le poste de premier vice-président reviendra à l'un de ses représentants.

**C'est pourquoi, il est proposé au CONSEIL SYNDICAL de procéder à l'élection du second Vice-Président, siège attribué à un conseiller syndical de Grand Calais Terres et Mers.**

Acte certifié exécutoire compte tenu :

- son envoi en Sous-préfecture le : 25 juin 2024
- son envoi à l'affichage le : 25 juin 2024
- sa réception en Sous-Préfecture le : 26 juin 2024

Le Président du SyMPaC,

Signé électroniquement par : Bernard Delalin  
Date de signature : 10/07/2024  
Qualité : Président du SYMPAC

Bernard DELALIN

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Le Président,  
Bernard DELALIN**



## COMITE SYNDICAL DU 19 JUIN 2024

Le dix-neuf juin de l'an deux mille vingt-quatre, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le quatre juin deux mille vingt-quatre s'est réuni à Calais en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur DELALIN Président du SyMPaC et de Monsieur HAMY pour le vote du compte administratif.

### Étaient présents :

Mmes Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Joëlle LANNOY, MM. Pierre CARON, Bernard DELALIN, Pierre-Henri DUMONT, Michel HAMY, Laurent LENOIR, Pascal PESTRE, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, Nicole CHEVALIER, MM. Eric BIAT, Olivier LEVREAY, Frédéric MELCHIOR, Guy VERMERSCH, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Eric BUY, Gilles COTTREZ, Bruno DEMILLY, Thierry GUILBERT, Ludovic LOQUET, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

### Étaient excusés :

Mmes Patricia BASSET, Natacha BOUCHART, Claudia ROBERT, MM Fabrice BALLART, Guy BEGUE, Julien CORDENOS (pouvoir Mr CARON), Daniel DIWUY, Guillaume LOEULLIEUX, Hugo MARCOTTE RUFFIN (pouvoir à Mr LENOIR), Philippe MIGNONET (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

MM. Charles COUSIN, Yves ENGRAND (pouvoir Mme CHEVALIER), Olivier MAJEWICZ (pouvoir Mr VERMERSCH), Olivier PLANQUE (pouvoir Mr LEVREAY) (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Gabriel BERLY, Claude KIDAD, Antoine PERALDI, Thierry POUSSIÈRE (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

### Étaient absents :

M. Guy ALLEMAND (**Grand Calais Terres & Mers**).

**Secrétaire de séance :** Monsieur GUILBERT